



## Recours stationnement payant

-----  
Par MrBlunt

Stationné pendant plus de 2 semaines sur une place payantes dont je n'ai pas vu les horodateurs (pas de panneau/marquage et horodateurs à + de 50m ou masqué par un arrêt de bus) suite à un problème médical m'empêchant de conduire, ai-je raison de poser un recours ? lequel ?

-----  
Par chance

stationnement en zone blanche

""Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement, ou dans un parking plus de 7 jours. Cette durée de 7 jours est un maximum, car elle est souvent inférieure (par exemple 24 heures ou 48 heures) par arrêté du maire de la commune.""

stationnement zone bleue durée maximale 1h ou 2h en fonction des municipalités

stationnement payant vous devez payer une durée déterminée